

SPUL

Le Syndicat des professeurs
et professeures
de l'Université Laval

RAPPORT ANNUEL

2016 - 2017

spu

Rapport annuel du 1^{er} juin 2016 au 31 mai 2017

Le rapport annuel du Comité exécutif constitue un document d'information dont l'objectif est de permettre à chacun des membres du SPUL de prendre connaissance du travail réalisé au sein de son syndicat durant la dernière année.

Président : John G. Kingma (Médecine), à compter de février 2017
Yves Lacouture (Psychologie), jusqu'en janvier 2017
Vice-président : Martin Dumas (Relations industrielles)
Vice-président : Yvan Leanza (École de psychologie), à compter de
janvier 2017
John G. Kingma (Médecine), jusqu'en janvier 2017
Secrétaire : Margot Kaszap (Études sur l'enseignement
et l'apprentissage)
Trésorier : Marcel R. Boulay (Kinésiologie)

Le Comité exécutif a tenu 41 réunions régulières et une réunion spéciale entre le 1^{er} juin 2016 et le 31 mai 2017.

Le rapport annuel du Comité exécutif pour 2016-2017 fait état des points suivants :

1. Le mot du président
2. Les faits saillants de l'année 2016-2017
3. Les affaires courantes
4. Les communications
5. Les rencontres avec les professeurs
6. Les relations du SPUL sur le campus
7. La situation financière du SPUL au 31 mai 2017
8. Le personnel du SPUL et les membres associés
9. Les perspectives pour l'année 2017-2018

1. Le mot du président



C'est avec plaisir que je vous présente, au nom du Comité exécutif, le rapport annuel qui fait le point sur les activités du SPUL au cours de la dernière année. Outre la gestion de nos relations de travail, plusieurs dossiers ont mérité une attention particulière incluant les assurances collectives, la restructuration de notre régime de retraite (RRPPUL) et la négociation de notre convention collective.

À la lecture de ce rapport, vous constaterez que les membres participant aux comités du SPUL ont été très occupés. Je profite de cette occasion pour remercier tous les collègues pour leur engagement et leur rigueur. Je remercie aussi la directrice générale et les adjointes administratives pour leur travail et leur dévouement au service des membres de notre syndicat.

2. Faits saillants de l'année 2016-2017

En plus de la gestion des relations de travail et de la défense des droits des membres, plusieurs dossiers particuliers ont gardé les officiers syndicaux du SPUL occupés au cours de la dernière année.

2.1 Signature de la convention collective 2016-2017

La convention collective étant échue depuis le 31 mai 2016, l'année 2016-2017 a donc été une année de négociation dans la poursuite des travaux entamés en 2015. Le Comité de négociation était composé de trois membres : Alban Baudou, porte-parole (Littérature, théâtre et cinéma), Louise Brisson (Biochimie, microbiologie et bio-informatique) et John G. Kingma (Médecine).

Le Comité de négociation a rencontré la partie patronale à 41 reprises avant de présenter le projet de convention collective 2016-2020 aux membres du Conseil syndical, puis à l'Assemblée générale. Le projet fut adopté à 93 % par référendum (19 au 21 décembre 2016). La nouvelle convention fut signée le 25 janvier 2017.



Sur la photo, de gauche à droite, première rangée : Esther Déom, Yves Lacouture, Michel Beauchamp et Alban Baudou. Deuxième rangée : John G. Kingma, Dominic Roux, Louise Brisson et Guy Allard. Photo : Marc Robitaille

Voici, en bref, les principales modifications à la convention collective 2016-2020

Le plancher d'emploi

La nouvelle convention prévoit un plancher d'emploi fixe pour la durée de celle-ci, alors que celle de 2012-2016 avait un plancher d'emploi lié aux fluctuations de l'effectif étudiant. Nous considérons qu'il s'agit d'un avantage en tenant compte de la démographie, qui permet d'anticiper une diminution du nombre d'inscriptions à l'université pour les années à venir. De plus, la dernière convention collective prévoit un plancher d'emploi comportant jusqu'à 10 % de postes vacants, alors que la convention 2016-2020 établit un plancher d'emploi constitué de postes effectivement occupés, incluant les postes de professeurs et professeurs sous octroi (PSO). Le nombre de postes actuellement décomptés dans le plancher d'emploi est de 1253. Il devrait être en 2018 de 1280 postes. Il s'agit d'un gain appréciable compte tenu des restrictions imposées dans le secteur universitaire au cours des dernières années. Il est important de souligner que le nombre de professeurs et professeurs en poste à l'Université Laval s'est accru de près de 100 au cours de la dernière convention collective.

La convention collective 2016-2020 prévoit la création d'un comité paritaire qui aura pour mandat de « s'assurer que la distribution des postes entre les facultés tout comme au sein d'une faculté, se fait de manière équitable, notamment pour le remplacement des professeurs et professeurs retraités. »

Le fonds de soutien aux activités académiques

Le fonds de soutien demeure sous sa forme actuelle et les montants prévus seront indexés chaque année. La liste des dépenses admissibles a été modifiée pour inclure les frais de stationnement secondaire pour les professeurs et professeurs devant fréquenter plus d'un lieu de travail pour assumer l'ensemble de leurs fonctions professorales. Les frais d'examen et de perfectionnement engagés pour recevoir l'agrément d'un ordre professionnel ou pour répondre aux exigences d'accréditation d'un ordre professionnel seront aussi admissibles. Cependant, les sommes accumulées au-delà de 15 000 \$ (à la fin de l'année financière) dans le volet individuel du fonds de soutien seront versées au volet collectif à la fin de chaque année.

Congés et avantages sociaux

Un nouveau type de congé : le congé de proche aidant a été introduit dans la nouvelle convention. Il s'agit d'un gain important pour le SPUL dans le dossier de la conciliation travail famille. Au plan des assurances collectives, considérant les importants surplus accumulés, la contribution de l'Employeur a été réduite de 1,7 % à 1,5 % de la masse salariale pour les trois premières années de la convention 2016-2020. Toutefois, le niveau de financement sera rétabli à 1,7 % pour l'année 2019-2020. Concernant la retraite, les contrats de quatre et huit mois dont peuvent se prévaloir les professeurs et professeurs retraités ont été intégrés à la convention collective. Ces contrats peuvent désormais être renouvelés pour une deuxième année. De plus, pour le contrat terminal, la tâche peut être de 50 % sans perte de rémunération. Ce retour de la retraite graduelle constitue un gain important. De plus, le règlement du RRPPUL a été modifié pour permettre de poursuivre les cotisations au-delà du 65^e anniversaire (jusqu'à 71 ans) pour les professeurs et professeurs ayant moins de 35 années de contribution. Il s'agit d'un avantage important pour les collègues qui joignent le corps professoral tardivement (40 ans et plus).

Traitement salarial

Les hausses salariales en juin de chacune des quatre années de la convention collective 2016-2020 seront de 1 %, 1,5 %, 1,75 % et 1,25 %. Les négociations reprendront pour la hausse salariale de la dernière année si les paramètres de hausse salariale du secteur gouvernemental (PSG) pour cette année-là étaient de plus de 1,25 %.

Les échelles des salaires ont été majorées rétroactivement de 0,75 %, à compter d'avril 2016, conformément aux dispositions de la convention collective 2012-2016. Puis, en lien avec la Loi 13, la défalcation salariale consentie en 2010 a été levée rétroactivement à partir de juin 2016. Nous avons ainsi récupéré une somme additionnelle équivalente à 2,75 % des salaires.

2.2. Régime de retraite

En matière de retraite, le fait saillant de l'année fut la promulgation de la loi 13 sur la restructuration des régimes de retraite du secteur universitaire (RRSU). L'entrée en vigueur de cette loi a nécessité des négociations entre l'UL et le SPUL pour aboutir à une lettre d'entente entre les parties pour financer le RRPPUL. Les effets importants de cette lettre, dont le contenu a été présenté et approuvé par le Conseil syndical, sont l'abolition de la défalcation salariale et la résorption du déficit de capitalisation. La restructuration imposée par la loi a nécessité deux évaluations actuarielles au 31 décembre 2015.

2.3 Assurances collectives

Au cours de l'année écoulée, les membres du CSAC, en concertation avec les membres du CEX, ont choisi d'aller en appel d'offres pour le renouvellement des assurances collectives. Un mandat à cet effet a été confié à la firme d'actuaire Normandin-Beaudry. Au terme de l'exercice d'appel d'offres, le choix de la Croix-bleue Medavie a fait consensus. Le nouveau régime d'assurances est entré en vigueur le 1^{er} décembre 2016.

Dans ce nouveau régime des mesures ont été mises en place afin d'inciter les adhérents de 65 ans et plus à intégrer le Régime public d'assurance médicaments (RPAM), administré par la Régie de l'assurance maladie du Québec (RAMQ) pour le remboursement des médicaments admissibles à ce régime, tout en continuant de bénéficier des autres couvertures de notre régime privé actuel. Les médicaments qui ne sont pas admissibles au RPAM continuent d'être remboursés par notre assureur. Une autre mesure a permis aux professeurs de plus de 71 ans de bénéficier de la couverture de notre régime (à quelques différences près), alors que cela n'était pas permis dans le régime précédent.

2.4 Propriété intellectuelle (Droit d'auteur)

Le comité de travail sur la propriété intellectuelle a échangé diverses propositions de révision du Règlement de 1980, jusqu'à ce que la partie patronale accepte enfin, à l'approche de l'été 2016, et au terme de cinq rencontres de travail, de revenir sur certaines de ses positions et de convenir d'une entente de principe sur un projet de règlement modernisé, plus clair, mieux détaillé et jugé raisonnable par les deux parties.

Une version annotée de cette entente fut distribuée aux membres du Conseil syndical. Des échanges furent organisés par le comité de travail avec les membres des unités souhaitant en discuter plus avant. Une première partie de cette entente fut présentée au Conseil syndical de juin 2016. La présentation finale de l'entente fut reportée à l'automne, faute de temps pour expliquer le projet en entier, et, par courtoisie, dans l'attente de commentaires écrits de quelques membres. Un projet final de renouvellement du règlement de 1980 devrait être présenté, discuté et soumis au vote du Conseil syndical lors de l'année 2017-2018.

On se rappelle que la convention collective SPUL-UL prévoit que l'Employeur ne peut modifier le Règlement sur la propriété intellectuelle sans l'accord du SPUL.

2.5 Association canadienne des professeures et professeurs d'université (ACPPU) et Caisse de défense de l'ACPPU

Les représentants du SPUL (Marcel R. Boulay, Martin Dumas, Margot Kaszap, John G. Kingma, Yves Lacouture) ont participé aux diverses activités de l'ACPPU au cours de l'année 2016-2017. En avril 2016, John G. Kingma a été élu au Comité de direction de l'ACPPU à titre de représentant des membres (siège Québec).

Cette organisation qui est la porte-parole nationale du corps universitaire (professeurs, bibliothécaires, chercheurs et autres) défend fermement la liberté universitaire et travaille à améliorer la qualité et l'accessibilité de l'enseignement postsecondaire aux canadiennes et canadiens. Plusieurs activités régulières de l'ACPPU méritent d'être mentionnées : 1- le forum des présidents, 2- l'atelier pour des agents de griefs principaux, 3- la conférence sur l'équité et la diversité, 4- le comité de direction, et 5- les réunions du conseil (deux fois par année) incluant la journée sur la colline parlementaire qui donne l'occasion aux délégués de rencontrer leurs députés fédéraux et de discuter des enjeux liés à l'éducation post secondaire. Cette activité de lobbyisme permet aux associations membres de tisser des liens avec des députés et de réaffirmer ses priorités.

Nos représentants (Marcel R. Boulay, John G. Kingma, Marc J. Richard) ont participé à l'Assemblée générale annuelle de la Caisse de défense de l'ACPPU en octobre 2016; ils participent aussi aux appels conférences de la Caisse sur divers sujets. Marcel R. Boulay et John G. Kingma ont été impliqués dans les instances administratives de la Caisse en tant que trésorier et membre du Comité sur la planification et politique, respectivement.

2.6 Projet de la Maison des professeures et professeurs

L'atelier de maîtrise professionnelle *Ambiances physiques et design architectural* de l'année 2016-2017 a été consacré au thème de la maison des professeurs, sous la responsabilité de Claude Demers, membre du comité pour le projet de la Maison des professeurs et d'André Potvin (École d'architecture), avec la collaboration de Louis Gosselin et François Mathieu Potvin, (génie mécanique), David Conciatori et Luca Sorelli (génie civil), et la Chaire industrielle de recherche sur la construction écoresponsable en bois (CIRCERB) dirigée par Pierre Blanchet. Lors de cet atelier, 10 équipes d'étudiants en architecture et en génie ont élaboré un projet complet de maison des professeurs. Ces projets ont fait l'objet de trois séminaires auxquels était conviée la communauté universitaire pour en discuter. La version finale des projets est disponible sur le site https://issuu.com/grap-ulaval/docs/ambiancesphysiques_finale. Évidemment aucun de ces projets ne sera réalisé tel quel... par contre chacun offre une vision de ce que pourrait être la maison et est une source d'inspiration pour celle qui s'en vient.

2.7 Les bourses de leadership et développement durable du SPUL

Mettant de l'avant ses valeurs de solidarité et de collégialité, le SPUL s'associe depuis plusieurs années avec fierté au programme de Bourses de leadership et développement durable de l'Université Laval. À l'image de la diversité disciplinaire des professeures et professeurs, les bourses de leadership reconnaissent la réussite dans une variété de secteurs d'activité. Le SPUL peut ainsi faire rayonner sa mission et celle de l'Université en soutenant directement des étudiantes et étudiants tout au long de leurs études. Lors de la cérémonie de remises de bourses du 17 novembre 2016, le SPUL a donné avec fierté approximativement 120 000 \$ à 19 étudiantes et étudiants récipiendaires.

2.8 La course au rectorat

Pendant la course au rectorat les membres du comité exécutif et d'autres officiers syndicaux ont eu l'occasion de rencontrer les trois candidats dans les locaux du SPUL et d'échanger avec eux sur divers enjeux tels que le régime de retraite, la marchandisation du savoir et la relation entre l'entreprise et l'université, la liberté universitaire, le fonctionnement des instances de l'université. Madame Sophie D'Amours a remporté cette course. Le comité exécutif s'est réjoui de la venue de la première femme rectrice à l'Université Laval et a salué sa réussite.

3. Les affaires courantes

Le fonctionnement du SPUL repose sur diverses instances : l'Assemblée générale de ses membres, le Conseil syndical, de même que plusieurs comités au sein desquels œuvrent plusieurs professeures et professeurs. Ainsi, au cours de l'année 2016-2017, tous les comités du SPUL ont tenu des activités consignées dans leur rapport annuel respectif, reçu par le Conseil syndical. Les rubriques suivantes en relatent les faits saillants.

3.1 L'Assemblée générale

L'Assemblée générale ordinaire des membres du SPUL a eu lieu le vendredi 14 octobre 2016, au Grand Salon du pavillon Maurice-Pollack. Ont alors été adoptés le rapport annuel du Comité exécutif pour l'année 2015-2016 et les états financiers du SPUL.

Lors de cette rencontre, trois professeurs ont été élus membres du Comité de surveillance de l'administration financière du SPUL, pour l'année 2016-2017 : Marc Desgagné (Faculté de pharmacie), Ghislain Léveillé (École d'actuariat) et Jean Turgeon (Faculté de droit).

Le président, Yves Lacouture a alors fait état de cinq priorités pour 2016-2017, soit :

- 1) La négociation de la convention collective SPUL/UL 2016-20XX
- 2) La gestion des assurances collectives
- 3) La pérennité du régime de retraite du RRPPUL
- 4) Le projet de la Maison des professeures et professeurs
- 5) La course au rectorat

3.2 Le Conseil syndical

Michel Frenette (Biochimie, microbiologie et bio-informatique) a présidé les réunions du Conseil syndical, alors que Jacques J. Tremblay (Obstétrique et gynécologie) agissait à titre de président suppléant. Les membres du Conseil syndical se sont réunis à huit occasions lors de réunions régulières et à une occasion lors d'une réunion spéciale. Outre les nominations aux différents comités, le Conseil syndical s'est penché sur différentes questions et il a confié divers mandats au Comité exécutif.

3.3 Les comités permanents du SPUL

3.3.1 Comité d'aide financière

Les membres du Comité d'aide financière, composé de Marcel R. Boulay (Kinésiologie), Manon Niquette (Information et communication) et Simon Vivier (Fondements et pratiques en éducation), se sont réunis le mardi 29 novembre 2016. Ils ont procédé à l'analyse des 31 demandes ayant été soumises au SPUL. Le comité disposait d'un montant de 85 000 \$ à distribuer aux divers organismes ayant fait des demandes. Ce montant a été versé en dons conformément à la Politique d'insertion du SPUL dans son milieu et aux règles d'attribution de l'aide financière, après approbation par le Conseil syndical.

3.3.2 Comité d'application de la convention collective

Le Comité d'application de la convention collective était composé de :

Par ordre d'apparition sur la photo, de haut en bas, de gauche à droite :

- Jean-Paul Laforest (Sciences animales), à compter du 23 septembre 2016
- John G. Kingma (Médecine), représentant du Comité exécutif
- Alban Baudou (Littérature, théâtre et cinéma)
- Henri Assogba (Information et communication), jusqu'au 30 juin 2017
- Louise Brisson (Biochimie, de microbiologie et de bio-informatique), présidente
- Patrick Baker, (Sciences historiques), à compter du 24 février 2017
- Francine Chainé (École d'art)

Non présents sur la photo :

- Bruno Bourassa (Fondements et pratiques en éducation), jusqu'au 1^{er} septembre 2016
- Yvan Comeau (École de service social), jusqu'au 1^{er} septembre 2016
- Chantale Simard (Faculté de pharmacie), jusqu'au 1^{er} janvier 2017
- Angelo Tremblay (Kinésiologie), jusqu'au 1^{er} janvier 2017
- Pierre Valois (Fondements et pratiques en éducation), jusqu'au 1^{er} septembre 2016

Au cours de l'année, le Comité d'application de la convention collective (CACC) a tenu 9 réunions régulières et plusieurs rencontres ponctuelles selon les exigences des dossiers actifs. Le comité a traité 496 demandes de consultation dont certaines ont nécessité une intervention au Comité paritaire des relations du travail. Soulignons que 122 consultations ont donné lieu à des rencontres avec une professeure ou un professeur et ont nécessité des échanges et suivis plus nombreux ainsi qu'un accompagnement plus soutenu de la part des membres du CACC.

Les membres du comité, en collaboration avec le Comité exécutif, ont organisé des séances d'information portant sur l'année d'étude et de recherche (17 août 2016), la titularisation (15 décembre 2016), l'assemblée d'unité (2 février 2017), le renouvellement de contrat (24 avril 2017) et l'agrégation (5 mai 2016).

L'expertise du CACC a été mise à profit tout au long du processus de préparation et de négociation de la convention collective. Également, les membres du comité ont organisé des rencontres d'information (22, 29 mars et 6 avril 2017) afin de présenter la nouvelle convention collective.



Quarante griefs ont été traités au cours de la période visée : 19 nouveaux griefs se sont ajoutés aux 21 déjà actifs. De ces 40 griefs, 15 sont réglés et parmi les 25 griefs encore actifs, 9 suivent le cheminement régulier, 11 sont en délai au Comité paritaire des relations du travail et 5 dont les procédures ont été remises *sine die*.

3.3.3 Comité du SPUL sur la retraite

Le Comité du SPUL sur la retraite était composé de :

- Louis Adam (École d'actuariat), président
- Daniel Coulombe (École de comptabilité)
- Benoît Drolet (Faculté de pharmacie)
- Frédéric Guay (Fondements et pratiques en éducation)
- Frédéric Hanin (Relations industrielles)
- John G. Kingma (Médecine)
- Marc J. Richard (Génie mécanique)
- Marcel R. Boulay (Kinésiologie), représentant du président du SPUL

Le comité s'est réuni à huit occasions durant la période du 1^{er} juin 2016 au 31 mai 2017. Certains sujets ont également donné lieu à des réunions spéciales regroupant une partie des membres du CSR et une partie de l'exécutif du SPUL. En plus de ces réunions, des renseignements sur le régime de retraite ont été fournis aux nouveaux membres du SPUL à l'automne et à l'hiver, dans le cadre de rencontres d'information offertes aux nouveaux professeurs concernant les services offerts par le SPUL.

En plus de la gestion des affaires courantes, les membres du comité ont travaillé sur de nombreux et importants dossiers au cours de l'année 2016-2017.

Parmi ceux-ci, on trouve l'appui aux négociations de la convention collective 2016-2020 pour les questions touchant le RRPPUL; les modifications requises par la loi 13 sur la restructuration des régimes de retraite du secteur universitaire (RRSU); l'analyse des résultats de l'évaluation actuarielle au 31 décembre 2015 avant et après la restructuration demandée par la loi 13; et la lettre d'entente entre les parties finançant le RRPPUL concernant le remboursement du déficit de capitalisation du RRPPUL.

La loi 13 l'exigeant, une évaluation actuarielle du RRPPUL devait être réalisée en date du 31 décembre 2015 pour établir la santé financière du régime, avant de faire la restructuration imposée par cette loi. Une deuxième évaluation à la même date devait ensuite être effectuée après restructuration, afin de dresser le portrait financier du régime après avoir pris en compte les modifications apportées au régime. Le niveau de coût du RRPPUL, identifié dans l'évaluation avant restructuration au

31 décembre 2015, dépasse le seuil prescrit par la loi 13 (29,9 % de la masse salariale), et force donc une restructuration du régime. La restructuration a requis une négociation entre l'Université Laval et le SPUL.

Avec ces négociations, des modifications ont été apportées afin de résorber le déficit et contenir la cotisation d'exercice à un niveau adéquat, en considération également des contraintes imposées pour le financement du régime par la loi 13. En somme, la période 2016-2017 aura vu la conclusion d'une modification exceptionnelle au RRPPUL d'un point de vue historique : la loi a permis d'éponger le déficit actuariel qui grevait le RRPPUL, mais au prix d'une modification des promesses d'indexation touchant à la fois les retraités et les participants actifs pour le service reconnu avant le 31 décembre 2015. Selon l'expérience financière du régime au cours des prochaines années, une réserve se développera et permettra de stabiliser le taux de cotisation des années futures, et éventuellement d'accorder une indexation additionnelle à celle prévue par le régime si les conditions sont réunies à cet effet. Après restructuration, le RRPPUL présente une situation financière assainie selon les exigences de la loi 13. Les parties ont également abordé des réflexions sur la politique de financement du régime qui sont en ligne avec les exigences de la loi.

Il est à noter que deux autres modifications importantes, ne découlant pas de la loi 13, ont été discutées par le comité et promulguées par les parties. Auparavant, un participant actif ayant dépassé l'âge de la retraite normale ne pouvait plus cotiser au RRPPUL, ce qui entraînait des considérations d'équité. La participation peut maintenant continuer, à condition de ne pas avoir atteint la limite de 35 années de participation, sans toutefois dépasser le 31 décembre de l'année du 71^e anniversaire.

L'autre modification au RRPPUL fait en sorte que les cotisations volontaires de la part des participants actifs sont maintenant permises au RRPPUL. Cela permet à un participant de profiter, s'il le désire, de l'expertise des gestionnaires de la caisse de retraite du RRPPUL et de réaliser des économies potentielles au niveau des frais de gestion. Il revient à chacun de comparer les rendements attendus et frais encourus dans la gestion de ses REER, par exemple, avec la performance attendue de la caisse de retraite du RRPPUL.

3.3.4 Comité du SPUL sur les assurances collectives

Le Comité du SPUL sur les assurances collectives était composé de :

Par ordre d'apparition sur la photo, de haut en bas, de gauche à droite :

- Marcel R. Boulay (Kinésiologie), représentant du président du SPUL
- John G. Kingma (Médecine), président du SPUL (invité) depuis le 27 janvier 2017
- Ghislain Léveillé (École d'actuariat)
- Marc Desgagné (Faculté de pharmacie), président
- Christiane Kègle (Littératures), secrétaire

Non présents sur la photo :

- Claude Bazin (Génie des mines, de la métallurgie et des matériaux)
- Yves Lacouture (École de psychologie), président du SPUL (invité)

Pendant la période du 1^{er} juin 2016 au 31 mai 2017,



le comité s'est réuni à sept occasions afin de donner suite aux différentes demandes provenant des adhérentes et adhérents et de formuler diverses recommandations favorisant l'adaptation du régime aux besoins des membres. Les membres du CSAC se sont aussi réunis à plusieurs reprises pour des rencontres de travail permettant notamment d'assurer la transition du régime d'assurance collective à un nouvel assureur. Diverses initiatives additionnelles relatives à une saine gestion de notre régime ont également été mises de l'avant.

3.3.5 Comité sur les communications

Le Comité sur les communications était composé de :

Par ordre d'apparition sur la photo, de haut en bas, de gauche à droite :

- Alain Viau (Sciences géomatiques), début du mandat le 27 janvier 2017
- Philippe Dubé (Sciences historiques), président
- Yvan Leanza (École de psychologie), début du mandat le 23 septembre 2016
- Margot Kaszap (Études sur l'enseignement et l'apprentissage), représentante du Comité exécutif ;
- Jacques Rivet (Information et de communication)
- Josée Brisson (Chimie), début du mandat le 23 septembre 2016

Non présente sur la photo :

- Annie Royer (Économie agroalimentaire et sciences de la consommation), jusqu'au 15 décembre 2016.

Le Comité sur les communications a tenu 12 séances de travail en lien avec les dossiers en production du SPUL-lien pendant la période couverte par ce rapport.



Deux numéros ont été produits. Le volume 12 (2) – *L'Université et la formation professionnelle* – a été publié en novembre 2016 et porte essentiellement sur la part laissée à la formation professionnelle à l'université alors que l'institution universitaire a toujours manifesté son indépendance vis-à-vis des associations ou des corporations professionnelles. Le volume 13 (1) – *L'éthique professorale* – a été publié en avril 2017 et traite de la question de l'éthique dans nos pratiques de recherche et d'enseignement universitaire. À noter que pour chaque numéro, à travers l'illustration visuelle, nous tentons de mettre en valeur les collections de l'Université Laval afin de mieux les faire connaître en les valorisant selon les thèmes retenus. Nous sommes en mesure de le faire grâce à la collaboration de madame Gisèle Wagner, chargée de conservation et de restauration à la Bibliothèque de l'Université Laval.

Chaque numéro du SPUL-lien implique de nombreuses séances de lectures et discussions des textes sollicités. Le travail du comité est exigeant et demande un investissement de temps qui ne nous permet pas d'accomplir autant que nous le voudrions. De ce fait, la révision de la Politique de communication du SPUL, à la suite de l'audit finalisé

à l'automne 2015 n'a pas encore été prise en charge de manière conséquente. Nous avons évidemment pris en compte avec sérieux ses recommandations, mais nous n'avons pas eu le temps de les intégrer à l'actuel document de politique qui a toujours cours. Ceci devrait faire partie des objectifs du Comité pour la prochaine année.

3.3.6 Communicateur civique : porte-voix des professeures et professeurs de l'Université Laval

Communicateur civique :
Jacques Rivet (Information et communication)

Le communicateur civique a pour mandat de rendre compte des débats ayant lieu aux séances mensuelles du Conseil universitaire dans la page Web dont il a la responsabilité rédactionnelle sur le site Internet du SPUL. Il donne également, verbalement, des informations sur le déroulement de ces séances à chacune des assemblées du Conseil syndical.

Au sein du SPUL, le communicateur civique met en valeur l'apport personnel du travail universitaire, original et créateur, de chacun des membres de la base syndicale en tant que citoyen de la communauté scientifique et de la société auxquelles il appartient. Il agit, en quelque sorte, comme le porte-voix

de cette base en assumant une fonction de visibilité personnalisée des accomplissements de ses membres ordinaires, fonction unique dans les syndicats et les associations de professeures et professeurs des universités québécoises et canadiennes.

Au cours de la dernière année, le communicateur civique a publié neuf chroniques numériques de juin 2016 à mai 2017 inclusivement (les numéros 55 à 62) et rédigé huit comptes rendus des séances du Conseil universitaire. Des soutenances de thèse de doctorat ont été couvertes « en direct ». La période a été particulièrement propice pour la rédaction de témoignages sur des années d'étude et de recherche ainsi que des mises en valeur de participation de professeures et professeurs au Conseil universitaire.

3.3.7 Comité d'aide et d'accueil des nouvelles professeures et nouveaux professeurs

Le Comité d'aide et d'accueil des nouvelles professeures et nouveaux professeurs était composé de :

Par ordre d'apparition sur la photo, de haut en bas, de gauche à droite :

- Sabine Elowe (Pédiatrie)
- Martin Dumas (Relations industrielles), représentant du président du SPUL
- Sabine Erika Kröger (Économique), présidente
- Charles Batcho (Réadaptation)

Le comité s'est réuni à cinq reprises durant l'année 2016-2017. Outre ses réunions régulières, le comité a tenu trois rencontres pour l'accueil des nouvelles professeures et nouveaux professeurs. Ces rencontres visaient à leur fournir des informations particulièrement utiles en début de carrière



et à répondre à des questions. Les thèmes abordés incluaient les points pertinents de la convention collective du SPUL, les régimes d'assurances collectives et de retraite et les défis d'encadrement des étudiants gradués. Au total plus d'une cinquantaine de nouvelles professeures et nouveaux professeurs ont accepté les invitations.

3.4 Le Comité paritaire des relations du travail

Le Comité paritaire des relations du travail est le premier lieu de traitement des problèmes identifiés par des griefs. Le comité, formé de deux représentants de l'Employeur et de deux du SPUL, Louise Brisson et Alban Baudou (qui a remplacé John G. Kingma en février 2017), se réunit une fois par mois pour tenter de trouver des solutions autres que l'arbitrage aux griefs et y parvient dans la majorité des cas.

De plus, les deux parties profitent de ces rencontres pour échanger sur les situations problématiques identifiées par l'une ou l'autre, et pour chercher des avenues de règlement avant que ces situations ne dégèrent. Le nombre de sujets ainsi traité est beaucoup plus élevé que le nombre de griefs.

3.5 Les comités spéciaux

3.5.1 Comité de gestion des assurances collectives

Les représentants du SPUL au Comité de gestion des assurances collectives étaient :

- Marc Desgagné (Faculté de pharmacie), président
- Claude Bazin (Génie des mines, de la métallurgie et des matériaux)
- Christiane Kègle (Littératures), substitut
- Ghislain Léveillé (École d'actuariat)

De façon statutaire, le comité compte cinq membres, dont trois nommés par le SPUL et deux nommés par l'Employeur. Le suivi budgétaire des assurances collectives, le bon fonctionnement du Bureau des assurances collectives et les demandes particulières

des adhérentes et adhérents ont retenu l'attention du comité.

Outre le suivi budgétaire des assurances collectives, le comité a poursuivi l'évaluation de diverses méthodes afin de permettre de bonifier le régime et de minimiser la hausse des coûts du régime, particulièrement reliés à l'accroissement constant du coût des médicaments.

Le Comité a finalement complété l'appel d'offres auprès de plusieurs assureurs afin de se doter d'outils additionnels de gestion, de réduire les frais de gestion et d'optimiser davantage les coûts du régime.

3.5.2 Comité de révision de la charge de travail

Comme le prévoit la convention collective, les membres du Comité de révision de la charge de travail sont nommés chaque année conjointement par le SPUL et l'Employeur. En 2016-2017, le comité était composé des personnes suivantes :

Membres réguliers :

- Michel Frenette (Biochimie, microbiologie et bio-informatique), SPUL
- Andrée Mercier (Littératures), SPUL
- Véronique Nguyen-Duy (Information et communication), UL

Membres substitués :

- Martin Dumas (Relations industrielles), SPUL
- Alain Laberge (Sciences historiques), SPUL
- Michel Lefrançois (Sciences animales), UL

Cette année, aucun dossier de contestation de la charge de travail n'a été évalué par le comité.

3.6 Les comités ad hoc

3.6.1 Comité-conseil du communicateur civique

Le Comité-conseil du communicateur civique était formé des membres suivants :

- Jacques Rivet (Information et communication), communicateur civique
- Mario Carrier (École supérieure d'aménagement du territoire et de développement régional)
- Thérèse Laferrière (Études sur l'enseignement et l'apprentissage)
- Caroline Gilbert (Médecine)
- Véronique Moulin (Médecine)
- Margot Kaszap (Études sur l'enseignement et l'apprentissage), représentante du Comité exécutif
- Yvan Leanza (École de psychologie)
- John G. Kingma (Médecine), président du SPUL

Le Comité-conseil du communicateur civique (CCCC) a été créé en août 2011 et a pour mandat de discuter avec Jacques Rivet, communicateur civique, de ses chroniques et de donner des suggestions de sujets à aborder. Le Comité-conseil a tenu une réunion, le 27 avril 2017. Cette réunion a fait le point sur les chroniques diffusées au cours de l'année 2016-2017. Le communicateur civique a reçu avec grand intérêt les commentaires et les suggestions concernant son travail de « porte-voix » des professeures et professeurs durant cette période. Il entend présenter aux membres du CCCC une politique rédactionnelle qui en tienne compte à la prochaine réunion.

3.6.2 Comité de travail sur la propriété intellectuelle (Droit d'auteur)

Le comité de travail sur la propriété intellectuelle fut constitué en avril 2013, ayant pour mandat de moderniser et de réviser les termes du Règlement sur la propriété intellectuelle à l'Université Laval (22 avril 1980). Outre la présence continue de John G. Kingma, il rassembla au nom du SPUL, successivement Alban Baudou et Georges Azzaria (2013-2014).

Les activités du comité reprurent en janvier 2015 avec des équipes patronales et syndicales renouvelées – John G. Kingma et Martin Dumas, représentant la partie syndicale.

Après avoir pris note de nombreux problèmes et inquiétudes des membres relativement à la mise en œuvre de certains de leurs droits d'auteur et à la

multiplication des cours en ligne, l'exécutif du SPUL organisa une plénière à l'automne 2015 pour discuter ouvertement et plus en détail de ces questions. À la suite de cet exercice, le comité de travail sur la propriété intellectuelle a échangé diverses propositions de révision du Règlement de 1980, jusqu'à ce que la partie patronale accepte enfin, à l'approche de l'été 2016, et au terme de cinq rencontres de travail, de revenir sur certaines de ses positions et de convenir d'une entente de principe sur un projet de règlement modernisé, plus clair, mieux détaillé et jugé raisonnable par les deux parties. Un examen final de la proposition d'un projet de renouvellement du règlement de 1980 devrait être présenté, discuté et soumis au vote d'un Conseil syndical lors de l'année 2017-2018.

3.7 Service de soutien aux professeures et professeurs

Louis Trudel, retraité du Département de réadaptation, est la personne responsable de ce service. Yvan Comeau, retraité du Département de service social, s'est joint à ce service en février 2016, afin d'aider M. Trudel, s'il y a lieu.

Des membres du SPUL ont fait appel à ce service durant l'année. Ce service demeure une vigie du SPUL afin de permettre à ses membres d'avoir un lieu de paroles qui rende possible l'expression, en toute confidentialité, des difficultés qui nuisent à l'accomplissement des fonctions professorales. Cette confidentialité est essentielle à la crédibilité du service de soutien. Le numéro de téléphone pour joindre le service de soutien est le (418) 654-4721; ce numéro est indépendant du réseau téléphonique du SPUL et de l'Université Laval.

4. Les communications relevant du Comité exécutif

Le SPULTIN

Cinq numéros du SPULTIN ont été publiés au cours de l'année 2016-2017. Ces SPULTINs sont disponibles sur le site Internet du SPUL.

5. Les rencontres avec les professeures et professeurs

Chaque année, le Comité exécutif du SPUL invite les professeures et professeurs à participer à des rencontres pour souligner les grandes étapes de la carrière universitaire.

Avec les nouvelles professeures et nouveaux professeurs

Cette année, en collaboration avec le Comité d'aide et d'accueil des nouvelles professeures et nouveaux professeurs (CAANPNP), le Comité exécutif a reçu à dîner les nouvelles professeures et nouveaux professeurs le mercredi 26 octobre 2016. Cette rencontre a permis de souligner l'arrivée des nouveaux membres du corps professoral et de discuter de questions relatives à leur intégration à l'Université Laval.

Avec les retraitées et retraités

Un repas en compagnie des membres du Comité exécutif et des professeures et professeurs nouvellement retraités a eu lieu le mercredi 7 novembre 2016 afin de souligner leur départ.

Avec les agrégées et agrégés

Les professeures et professeurs nouvellement agrégés ont été invités à participer à un dîner, tenu le mercredi 14 septembre 2016, pour célébrer cette étape importante de leur carrière.

Avec les titulaires

Un repas auquel participaient les membres du Comité exécutif a eu lieu le mercredi 28 septembre 2016, afin de féliciter les professeures et professeurs ayant obtenu leur titularisation au cours de l'année.

Avec les présidentes et présidents des comités du SPUL

Une rencontre a eu lieu le mercredi 19 octobre 2016 avec les présidentes et présidents des comités du SPUL. Lors de cette rencontre, plusieurs points ont été discutés, dont les politiques du SPUL, le fonctionnement des comités ainsi que les priorités pour l'année de chacun des comités.

6. Les relations du SPUL sur le campus

6.1 L'Employeur et ses représentants

Le président du SPUL ainsi que les membres du Comité paritaire des relations du travail rencontrent régulièrement les représentants de l'Employeur afin de discuter divers dossiers d'intérêts mutuels (régime de retraite, régime d'assurances collectives, conditions de travail, etc.).

6.2 Les autres syndicats et associations du campus

Des échanges entre dirigeantes et dirigeants des syndicats et associations de l'université sur des préoccupations communes se tiennent régulièrement, soit d'une façon ad hoc ou par l'intermédiaire du comité intersyndical.

7. La situation financière du SPUL au 31 mai 2017

7.1 Fonds de fonctionnement

L'excellente situation financière du SPUL s'est maintenue au cours de l'année financière qui s'est terminée le 31 mai 2017. L'état des résultats 2016-2017 montre un excédent des produits sur les charges de 1 054 215,67 \$ (produits de 2 434 131,30 \$ et charges de 1 379 915,63 \$). L'excédent est légèrement plus élevé que prévu au budget 2015-2016 en raison de produits plus élevés à la rubrique cotisations (+ 180 080,39 \$), de revenus d'intérêt supérieurs (+ 4 537,41 \$), d'autres produits (33 249,64 \$) et de charges moins élevées dans les dépenses de secrétariat (- 1 860,69 \$). Les prévisions budgétaires adoptées par le Conseil syndical en juin 2017 pour l'année 2017-2018 prévoient des charges sensiblement semblables à celles de la dernière année. L'année financière 2017-2018 devrait donc se terminer avec un excédent similaire à celui prévu lors de la dernière année. Selon ses habitudes, le Comité exécutif du SPUL continuera à gérer prudemment les cotisations versées par les membres du Syndicat.

7.2 Fonds de réserve

Au cours de la dernière année financière, le Fonds de réserve s'est accru de 801 218,86 \$ pour atteindre 15 199 412,92 \$. Cet accroissement du Fonds de réserve est constitué d'intérêts gagnés (301 218,86 \$) et de transferts provenant du Fonds de fonctionnement (500 000,00 \$). Au 31 mai 2017, le montant du Fonds de réserve représentait 9,98 % de la masse salariale. L'article 52 des Statuts du SPUL (modifié en novembre 2013 et révisé en mars 2015) stipule que le niveau du Fonds de réserve doit représenter 10 % de la masse salariale. Nous devons donc continuer dans la même voie afin d'atteindre notre objectif au cours de la prochaine année.

La valeur du Fonds de réserve présentée aux états financiers est établie selon une comptabilité de caisse, car nos états financiers sont présentés de cette façon (en comptabilité de caisse, les intérêts sont comptabilisés lorsqu'ils sont encaissés). Par contre, en comptabilité d'exercice les intérêts sont comptabilisés dès qu'ils sont gagnés, ainsi selon cette procédure le Fonds de réserve vaut actuellement (5 septembre 2017) 15 282 812,79 \$, car les intérêts de certains placements ont été gagnés, mais n'ont pas encore été encaissés. Le Fonds de réserve équivaut, à cette date, à 9,80 % de la masse salariale, ceci en tenant compte de la fin de la défalcation et des augmentations salariales obtenues avec la nouvelle convention collective. La masse salariale augmentera encore au cours de l'année 2017-2018, mais l'objectif de 10 % est en voie d'être atteint.

7.3 Fonds des assurances collectives

Le Fonds des assurances collectives est un fonds distinct des Fonds de fonctionnement et de réserve et il sert exclusivement à l'administration des assurances collectives. Les contributions de l'Employeur (1,7 % du salaire jusqu'au 24 janvier 2017, puis 1,5 %) et des adhérentes et adhérents sont versées dans ce fonds et servent essentiellement à payer les primes d'assurance santé et d'assurance vie. Notez qu'en raison de l'absence de transmission adéquate de l'information de la part de l'Employeur depuis l'entrée en vigueur de la nouvelle convention collective, il n'est pas possible de produire un rapport détaillé de l'état financier de ce Fonds. Le comité exécutif, en collaboration avec le CSAC, met tout en œuvre pour remédier à la situation.

8. Le personnel du SPUL et les membres associés

8.1 Le personnel

À la suite de la récente entrée en fonction des nouvelles adjointes administratives, Mme Céline St-Germain, le 22 février 2016, et Mme Catherine Vézina, le 14 mars 2016, puis de la nomination de Mme Lucie Hudon au poste de directrice générale en février 2016, l'année 2016-2017 en fut une de réorganisation du bureau du SPUL. De plus, comme il s'agissait d'une année de négociation, les efforts ont également été mis en place pour offrir au Comité de négociation, au Comité exécutif et au Conseil syndical tout le soutien qu'une telle période nécessite. Une réorganisation informatique a également été mise en chantier.

Le bon fonctionnement du SPUL a aussi été rendu possible grâce à l'excellent travail de Lily De Roy, technicienne en comptabilité, des consultants en informatique Simon Georges et Frédérick Chevalier.

Le Comité exécutif tient à remercier chaleureusement chacune et chacun des membres du personnel pour son professionnalisme et son grand dévouement.

8.2 Les membres associés

Pendant la période du 1^{er} juin 2016 au 31 mai 2017, 10 retraités du SPUL ont demandé à avoir le statut de membre associé. Le conseil syndical leur a accordé.

9. Les perspectives pour l'année 2017-2018

9.1 Pérennité du régime de retraite du RRPPUL

La pérennité de notre régime de retraite demeure une priorité pour la prochaine année. En raison de la loi sur la restructuration des régimes de retraite du secteur universitaire de juin 2016, les conditions semblent être plus propices pour affronter divers scénarios dans le futur. Nous serons appelés à prendre des décisions dans l'année en cours afin de permettre la poursuite de la mission de notre régime.

9.2 Gestion des assurances collectives

La question de la gestion des assurances collectives continuera d'être une préoccupation au cours de la prochaine année. Rappelons que le SPUL est le preneur des assurances collectives et qu'il lui revient d'en assumer une gestion efficace. Le SPUL poursuivra donc ses analyses de coûts engendrés par notre régime d'assurance collective.

Conséquemment à ces analyses, nous entreprendrons une mise à jour des franchises et nous évaluerons la mise en place de méthodes qui pourront permettre de contrer les frais abusifs exigés par certains fournisseurs et d'augmenter l'intervalle entre les renouvellements d'ordonnances pour certains médicaments (de 30 à 60 ou 90 jours).

Suite à la mise en place des mesures de transparence pour la facturation des médicaments (15 septembre 2017), nous entendons poursuivre nos représentations auprès des assureurs, des consultants en assurance, de l'industrie pharmaceutique, des autorités gouvernementales du Québec et, bien sûr, auprès de nos adhérentes et adhérents.

9.3 Recrutement

Le bon fonctionnement de notre syndicat nécessite la participation de nos membres. Grâce à une décision du Conseil syndical, les postes à pourvoir sont maintenant annoncés avant la tenue de chacune des rencontres du Conseil. C'est pourquoi nous solliciterons votre participation au cours de l'année.

Ce rapport a été réalisé par les membres du Comité exécutif, en collaboration avec les présidentes et présidents des comités et le personnel du SPUL.



En commençant par le haut, de gauche à droite : Martin Dumas, Margot Kaszap, Marcel R. Boulay, Yvan Leanza et John G. Kingma.



SYNDICAT DES PROFESSEURS
ET PROFESSEURES
DE L'UNIVERSITÉ LAVAL